

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ COLONIAL SCS

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit COLONIAL SCS

Numéro du produit 55924

Synonymes; marques

commerciales

**COLONIAL SCS NEEDLES** 

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Tensioactif

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

**Sds No.** 55924

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P2

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Contient SULFURIC ACID, MONO-C12-18-ALKYL ESTERS, SODIUM SALTS, HYDROXYDE DE

SODIUM

# 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

# SULFURIC ACID, MONO-C12-18-ALKYL ESTERS,

90 - 100%

**SODIUM SALTS** 

Numéro CAS: 68955-19-1 Numéro CE: 273-257-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119490225-39-XXXX

Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412

HYDROXYDE DE SODIUM

0 - 10%

Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457892-27-XXXX

Classification

Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit COLONIAL SCS

Commentaires sur la

OOLONII IL OO

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au

personnel médical.

Date de révision: 01-08-22 Numéro de version: 4.000 Remplace la date: 28-11-19

# **COLONIAL SCS**

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si les symptômes sont

sévères ou persistent.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Ne pas frotter l'oeil. Continuer de rincer pendant au moins 15

minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

**Contact cutané** Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Cécité.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de

carbone

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contenir et collecter les eaux

d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Approcher le déversement contre le vent. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Conserver hors de la portée des enfants.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

# HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

# HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

**DNEL** 

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m3 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection





# Contrôles techniques appropriés

Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.6 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

# du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

# Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. EN 136/140/141/145/143/149 S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

Contrôles d'exposition liés à la Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour protection de l'environnement s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Stocker dans une zone de rétention délimitée pour prévenir les déversements dans les égouts et/ou les cours d'eau.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Date de révision: 01-08-22 Numéro de version: 4.000 Remplace la date: 28-11-19

# **COLONIAL SCS**

Solide Ecailles. **Aspect** 

Blanc. Couleur Odeur Légère.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pН pH (solution diluée): 9.5 - 11 (1%)

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

>150°C

Point d'éclair >100°C Vase clos Pensky Martins.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible. Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Autre inflammabilité Pas d'information disponible. Pression de vapeur Pas d'information disponible. Densité de vapeur Pas d'information disponible. Densité relative Pas d'information disponible.

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible. Température d'auto-Pas d'information disponible.

Température de décomposition

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible. Propriétés explosives Pas d'information disponible. Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes

**Autres informations** Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

# 10.2. Stabilité chimique

Date de révision: 01-08-22 Numéro de version: 4.000 Remplace la date: 28-11-19

#### **COLONIAL SCS**

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

dangereux

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 4266 mg/kg

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : 10638.3 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non applicable.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

**Inhalation** Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. Cécité.

#### Informations toxicologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) DL₅o >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

inhalation)

Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque de graves brûlures.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires** Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la** Pas d'information disponible.

reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT** Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Date de révision: 01-08-22 Numéro de version: 4.000 Remplace la date: 28-11-19

#### **COLONIAL SCS**

Exposition répétée STOT

Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

Inhalation

Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des

lésions graves des tissus.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit

peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les

organismes aquatiques.

# Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets

dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

**Toxicité** Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets

dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: 33-189 mg/l mg/l, Poissons

CL<sub>50</sub>, 96 heure: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

CL<sub>50</sub>, 96 heure: 125 mg/l, Poisson d'eau douce

Gambusia affinis (Mosquito fish)

**Toxicité aiguë -** CE<sub>50</sub>, 48 hours: 40-240 mg/l mg/l, Daphnia magna invertébrés aquatiques

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de

biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande

des fabricants de détergents.

# Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

Persistance et Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas

dégradabilité biodégradables.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

# Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de Le produit n'est pas bioaccumulable.

bioaccumulation

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

# 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

# Informations écologiques sur les composants

#### HYDROXYDE DE SODIUM

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

#### Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

**Résultats des évaluations** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB** 

# 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

# Informations écologiques sur les composants

# HYDROXYDE DE SODIUM

Autres effets néfastes Non disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le

sol.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

# 14.5. Dangers pour l'environnement

# Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les

détergents, modifié.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Skin Irrit. 2 - H315, Eye Dam. 1 - H318, Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 01-08-22

Numéro de version 4.000

Remplace la date 28-11-19

Numéro de FDS 55924

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H290 Peut être corrosif pour les métaux.

intégralité H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.